

## MAIRIE DE MALAFRETAZ

N°2026-37

## Extrait du registre des délibérations

Séance du 5 juin 2026

L'an deux-mil-vingt-six, le cinq juin à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Gary Leroux, Maire.

Nombre de Membres en exercice : 15

Nombre de Membres présents : 15

Nombre de Membres Votants : 15

Date de la Convocation : 01/06/2026

Présents : M. Gary LEROUX, M. Jérôme CHAVANEL, Mme Sandra PENIN, M. Vincent GUICHARDAN, Mme Laurie PASCAL, Mme Annick FALCAND, Mme Isabelle PAGNEUX, M. Christophe TRIPOZ, M. Lionel SCIARRINO, Mme Katia GARBAZ, M. Cédric VELON, M. Cyril GILBERT, Mme Aurélie ROY, M. Brice JANODY.

Excusés : Mme Laurence DAUJAT (ayant donné procuration à Mme Aurélie Roy)

Secrétaire de séance : M. Vincent GUICHARDAN

**REMBOURSEMENT DE REPARATION DES BARRIERES ROUTE DEPARTEMENTALE 975**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'un accident a eu lieu en mars dernier sur la route départementale 975 dans l'agglomération. Les barrières installées en début d'année ont été fortement endommagées.

La personne responsable a contacté la commune et souhaite rembourser la totalité des travaux de réparation.

Le devis de réparation de l'entreprise Roger Martin s'élève à 1 776 € TTC. Il est proposé au conseil municipal d'accepter le devis et de demander le remboursement total des réparations à la personne responsable de l'accident.

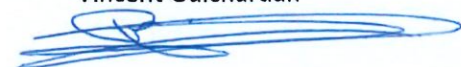
**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 14 voix pour et une abstention**

**D'ACCEPTER** le devis de réparation de l'entreprise Roger Martin pour un montant de 1 776 € TTC.

**DE DEMANDER** le remboursement de la totalité des travaux de réparation à la personne responsable de l'accident soit 1 776 €.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.  
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,  
Vincent Guichardan



Délibération certifiée exécutoire  
Reçue en Préfecture le 19 JUIN 2026  
Publiée le 19 JUIN 2026

Le Maire, G LEROUX



Le Maire,  
Gary Leroux



Accusé de réception en préfecture  
001-210102299-20260605-2026-37-DE  
Date de télétransmission : 19/06/2026  
Date de réception préfecture : 19/06/2026